

Certificat de la conformité de la production en usine

0769 – CPR – VAS – 00616 – 1

Conformément au Règlement (UE) No 305/2011 du Parlement Européen et du Conseil du 9 mars 2011 (Règlement Produit de Construction - CPR), ce certificat s'applique aux produits de construction

produits longs en acier résistant à la corrosion pour usage de construction

Spécification technique	Produits	Matériau					
		Barres			Fils		
EN 10088-5	Barres et fils machine en acier résistant à la corrosion pour usage de construction	1.4006	1.4404	1.4529	1.4006	1.4401	1.4462
		1.4016	1.4406	1.4539	1.4016	1.4404	1.4529
		1.4021	1.4410	1.4541	1.4021	1.4406	1.4539
		1.4057	1.4418	1.4542	1.4057	1.4410	1.4541
		1.4301	1.4429	1.4550	1.4062	1.4418	1.4542
		1.4305	1.4432	1.4567	1.4301	1.4429	1.4550
		1.4306	1.4435	1.4568	1.4305	1.4432	1.4567
		1.4307	1.4436	1.4571	1.4306	1.4435	1.4568
		1.4311	1.4438	1.4578	1.4307	1.4436	1.4571
		1.4362	1.4460		1.4311	1.4438	1.4578
		1.4401	1.4462		1.4362	1.4460	

mis sur le marché sous son propre nom ou sa propre marque par

Ugitech S.A.

Avenue Paul Girod, 73403 Ugine, Frankreich

et fabriqué dans l'établissement de fabrication

établissement de fabrication 1:

Ugitech S.A.

Avenue Paul Girod,
73403 Ugine, France

établissement de fabrication 2:

Ugitech S.A.

3, Chemin de Majornas, BP 1109,
01009 Bourg-en-Bresse, France

Ce certificat atteste que toutes les dispositions relatives à l'évaluation et à la vérification de la constance des performances décrites dans l'Annexe ZA de la norme

EN 10088-5:2009

furent appliquées conformément au système 2+ et que

le contrôle de la production en usine satisfait toutes les exigences y décrites.

Ce certificat a été délivré pour la première fois le 25 juin 2018 et demeure valide au plus tard jusqu'au 24 juin 2023 tant que:

- les conditions suivantes ne sont pas modifiées de manière significative, la norme harmonisée, le produit de construction, les méthodes AVCP ou les conditions de production en usine.

- Sauf si l'organisme de certification du contrôle de la production en usine notifié décide de suspendre ou de retirer le certificat.

Karlsruhe, le 25 juin 2018

Gérant de l'Organisme Certificateur

Univ.-Prof. Dr.-Ing. T. Ummenhofer

